

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

No : 500-11-057538-197
No surintendant : 41-2584291

DATE: 29 janvier 2020

COUR SUPÉRIEURE
(CHAMBRE COMMERCIALE)

DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION DE
FAIRE UNE PROPOSITION DE :

PROJET CAPRI S.E.C.

Débitrice-requérante

et

RICHTER GROUPE CONSEIL INC.

Syndic

ORDONNANCE

(Deuxième prorogation du délai de dépôt d'une proposition concordataire)

CONSIDÉRANT la *Requête pour une deuxième prorogation du délai de dépôt d'une proposition concordataire* présentée par la Débitrice-requérante Projet Capri S.E.C. en vertu l'article 50.4(9) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (« LFI ») et l'affidavit de Simon Boyer déposé au soutien de celle-ci (« **Requête** »);

CONSIDÉRANT l'absence de contestation;

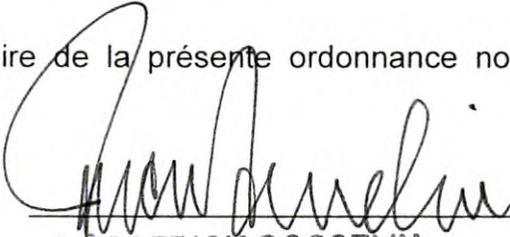
CONSIDÉRANT les dispositions de la LFI;

EN CONSÉQUENCE, LE TRIBUNAL :

1. **ACCUEILLE** la Requête;
2. **DÉCLARE** que la Requérante a donné un avis préalable suffisant de la présentation de la Requête aux parties intéressées;

OK

3. **PROROGÉ** le délai prévu à l'article 50.4 (9) de la LFI pour une période de quarante-cinq (45) jours à compter du 29 janvier 2020, soit jusqu'au 13 mars 2020;
4. **ORDONNE** l'exécution provisoire de la présente ordonnance nonobstant tout appel.


M^e PATRICK GOSSELIN
Registraire

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
AU DOCUMENT DÉTENU PAR LA COUR


Personne désignée par le greffier